

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15607 / 100326
ATI Stellram SA, 1196 Gland
atelier Agathons: rectification des plaquettes.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-16033 / 100683
Usines Ego SA Villeneuve, 1844 Villeneuve VD
secteurs de la fabrication plus Centre de Débitage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
08.05.2010–31.05.2011 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-15904 / 110980
ElectroLAN SA, 2006 Neuchâtel 6
livraison de matériel électrotechnique dans toute la Suisse.
besoins spéciaux de consommation
11 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15446 / 100535
Pasta Gala Division de Coop Société coopérative, 1110 Morges
fabrication des pâtes, préparation des oeufs.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-16076 / 110955
Pascal Vincent Vaucher SA, 1227 Carouge GE
secteur mécanique (usinage de produits semi-fini sur CNC).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-16074 / 101445
Etre SA (Laboratoire OM), 1217 Meyrin
intervention de dépannage lors de problème technique sur leurs installations de production et de l'infrastructure du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
19.04.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)
- 10-16077 / 110997
City Express Sàrl, 1020 Renens VD
Livraison express de matériel informatique: selon mandat du technicien en intervention de dépannage dans toute la Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)
- 10-16078 / 109820
CCV- jeronimo (Suisse) SA, 1260 Nyon
service exploitation IT / serveurs pour le traitements des transactions: intervention lors de panne technique sur leurs installations et équipements informatiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-15774 / 100302
Michel Barbey SA, 1523 Granges-Marnand
production, fabrication, expédition, bureau
besoins spéciaux de consommation
73 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-16064 / 110895
InZePocket Sàrl, 1110 Morges
rédaction des informations du trafic pour les automobilistes (transmission via SMS 7/7jours).
besoins spéciaux de consommation
1 H, 1 F
14.05.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)
- 10-16073 / 101445
Etre SA (Laboratoire OM), 1217 Meyrin
activités biotechnologiques (no.21) et pharmaceutiques (no.22). Laboratoire de contrôle et inoculation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
3 H, 4 F
19.04.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr), art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-15892 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
centrale de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 H
22.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-15893 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
production: installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et du ciment, service du pont-roulant.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
22.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-16080 / 108899
Parking Place de Cornavin S.A., 1201 Genève
parking: centre de contrôle technique et de surveillance 24/24 h.
besoins spéciaux de consommation
12 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 avril 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail